

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Arrêté de création du 23 juillet 2019 (Parution au JO 07 août 2019)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Employé d'entreprise de travaux paysagers,
- ◆ Employé dans un service espace vert de collectivité,
- ◆ Création d'entreprise de travaux paysagers,

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ CS Arboriste Élagueur,
- ◆ Jardinier Botaniste BP Aménagements Paysagers,
- ◆ BTSA Aménagements paysagers

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Être âgé de 18 ans au moins.
◆ Titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP) ou supérieur. ◆ En l'absence de diplôme : ⇒ Justifier d'une année d'activité professionnelle en lien avec le diplôme. Ou ⇒ Justifier de 3 ans d'activité à plein temps.	Tous publics.

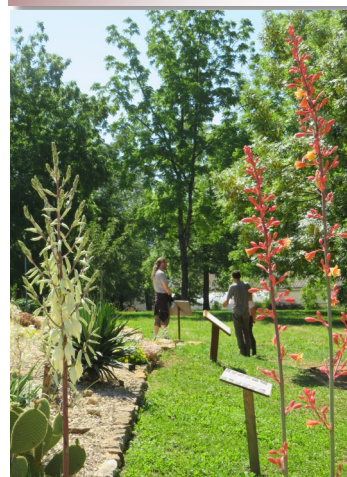
ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines entre centre de formation et entreprise.	
Durée : en présentiel ◆ <u>1 an</u> : 18 semaines au centre, 34 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés. ◆ <u>2 ans</u> : 26 semaines au centre, 80 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés par an.	Durée : 1 an en présentiel 22 semaines au centre 13 semaines en entreprises
Rémunération assurée par l'employeur comprise entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation de l'apprenti.	Rémunération par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.

FICHE RNCP 38314

NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire



INSCRIPTION & ADMISSION :

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
PERMETTANT D'ÉVALUER
LA MOTIVATION
ET LE PROJET
PROFESSIONNEL



RÉSULTATS



OBJECTIFS

- ◆ Organiser le travail dans une logique de chantier,
- ◆ Intervenir sur le végétal,
- ◆ Utiliser et entretenir le matériel,
- ◆ Intervenir sur l'espace paysager,
- ◆ Calculer et suivre les coûts d'un chantier,
- ◆ Animer une équipe.

Cette formation répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable.



CONTENU DE FORMATION

Modules généraux :

- ◆ Traitement de l'information : expression et communication, informatique.
- ◆ Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement.

Modules professionnels :

- ◆ Projet professionnel : création d'entreprise ou salariat, droit du travail et protection sociale.
- ◆ Gestion de l'entreprise de travaux paysagers : filière paysage, gestion d'entreprise.
- ◆ Communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité.
- ◆ Le végétal & son milieu : biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation).
- ◆ Infrastructures paysagères : maçonnerie paysagère.
- ◆ Matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective.

Modules techniques :

- ◆ Réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille.
- ◆ Réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères : organisation de chantier, maçonnerie paysagère.
- ◆ Entretien de végétaux fruitiers : plantation, taille, protection.
- ◆ Protection des végétaux : traitements phytosanitaires.

CONCOURS MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE



Les périodes en entreprise permettant de développer des compétences dans un contexte professionnel.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

ÉVALUATION - VALIDATION

- ◆ Le diplôme est attribué au candidat ayant obtenu les 5 UC et l'UCARE qui composent ce diplôme.
- ◆ Évaluations certificatives en cours de formation réalisées par l'équipe pédagogique et validation par un jury permanent composé de professionnels et d'enseignants.
- ◆ Tout titulaire du diplôme a la possibilité d'obtenir le Certiphyto (demande individuelle auprès de la DRAAF), d'une attestation équivalent CACES et du niveau F (engins de levage).

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE :
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsable de formation :

Olivier Rabier
olivier.rabier@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

